

DEBAT NATIONAL SUR L'ECOLE DES ELUS DU CAVL
Organisé le mardi 16 décembre 2003

Les questions soumises au débat pour les élus, titulaires et suppléants, du CAVL étaient les suivantes :

- *question 8* : comment motiver et faire travailler efficacement les élèves
- *question 15* : comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités
- *question 17* : comment améliorer la qualité de la vie des élèves à l'Ecole

Rectorat

C.E.V.S.

Tél. 05.57.57.38.00

5, rue Joseph de Carayon Latour

BP 935

33060 BORDEAUX Cedex

Les 3 propositions formulées par le CAVL de l'Académie de Bordeaux sont :

- **proposition 1** :

La mise en place d'un mur d'expression dans les lycées.

Cette installation, intégrée au projet de l'établissement, pourrait permettre de réduire les dégradations et les incivilités dans les établissements, et en même temps être un lieu public d'expression artistique. Le cadre de vie en sera amélioré, les dégradations et incivilités réduites et la motivation des élèves accrue.

- **proposition 2** :

Une organisation des contrôles, des devoirs surveillés concertée et communiquée à l'ensemble des intéressés-professeurs, élèves et équipe de direction.

Pour éviter une concentration importante des devoirs surveillés... sur une période courte et une concentration quasi nulle sur les autres périodes, les élèves demandent que la programmation des évaluations soit connue de tous les enseignants.

Ainsi les tensions, les incivilités, les périodes de fatigue et de stress...pourraient décroître.

- **proposition 3** :

Une répartition de la journée plus équilibrée, avec des activités scolaires et péri-scolaires réalisées sous la responsabilité du lycée.

Le travail d'apprentissage scolaire, disciplinaire, serait effectué de 8h à 15h, avec une heure de déjeuner.

De 15h à 18h serait organisé par le lycée le travail péri-scolaire obligatoire pour les élèves : éveil et pratique culturels, activités sportives, aide-soutien, méthodologie, travail personnel, recherche sur les orientations professionnelles et de formation, découverte du monde productif et des formations à l'étranger...

Cette modification de la répartition des horaires devra s'accompagner d'une interrogation sur les programmes et horaires disciplinaires, mais permettra de laisser du temps pour le travail personnel qui ne doit plus se faire après les 9heures de présence au lycée et la durée du transport.